

SÉMINAIRE DU 18 OCTOBRE 2022

14h00 – 17h00

au Complexe World Trade Center de Jarry à Baie-Mahault

La lutte contre les constructions illicites Droit pénal de l'urbanisme Collectivités de GUADELOUPE

Date limite d'inscription : Le 14 octobre 2022

Contexte

Formation à l'initiative du Parquet Général de Guadeloupe, de la DEAL et de l'AMG face à l'enjeu croissant que représente la lutte contre les constructions illégales en Guadeloupe.

Elle s'adresse aux Maires, à leurs adjoints ainsi qu'aux directeurs généraux des services.

Programme

I. Pourquoi lutter contre les constructions illégales

- A. Le phénomène de l'étalement urbain
- B. L'imperméabilisation des sols
- C. La protection des populations face aux risques
- D. La préservation des espaces naturels
- E. Les constructions illégales en Guadeloupe

II. Le rôle du Maire dans la poursuite des infractions aux règles d'urbanisme

- A. Prévention et sensibilisation
- B. Police générale et Urbanisme
- C. Procès verbaux, AIT, mises en demeure, astreintes et saisies
- D. L'action en démolition
- E. L'action en responsabilité

III. La qualification des infractions et les personnes susceptibles d'être mises en cause

- A. Les principales infractions
- B. Personnes physiques et morales

IV. Les conséquences du constat de l'infraction pour les auteurs

- A. La régularisation ou la remise en état des lieux
- B. Les poursuites et les sanctions pénales